



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la
prévention du racisme IMR
Fachstelle für die Integration der MigrantInnen und
für Rassismusprävention IMR

Grand-Rue 26, 1700 Fribourg

T +41 26 305 14 85, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/integration

Programme d'intégration cantonal PIC 2018-2021

Appel à projets « Agir ensemble »

Cet appel à projets s'inscrit dans la priorité 3 « Communication et intégration sociale » du Programme d'intégration cantonal PIC 2018-2021.

L'intégration sociale est un processus réciproque impliquant la société civile dans toute sa diversité, les institutions étatiques, le tissu associatif, le monde politique et économique. Elle consiste à créer des conditions propices pour améliorer, de façon durable, la qualité de vie et les liens sociaux. Elle s'articule autour de :

- > La connaissance et la compréhension mutuelle entre les différents membres de la société ;
- > La participation et l'engagement des habitant-e-s, notamment d'origine migrante, à la vie de la cité ;
- > Des actions et des événements collectifs organisés par et avec des migrant-e-s.

« Aller vers », échanger, se confronter, partager et collaborer sont des éléments-clés pour construire l'« Agir ensemble ». Cet appel à projets vise à dépasser le simple fait de vivre ensemble en incitant les interactions et l'impulsion de processus constructifs entre les populations locales et étrangères. Il promeut le développement de démarches novatrices et évolutives, la mise en réseau, la valorisation des ressources et la prise en compte des besoins de chacun-e.

Dès 2018, dans le cadre de son Programme d'intégration communal PIF, le secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg est compétent pour les projets d'« Agir ensemble » qui ont lieu sur son territoire communal.

1. A qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse à toute association, institution et commune désireuse de concevoir et développer des projets d'« Agir ensemble » qui complètent et soutiennent l'offre des structures ordinaires.¹

2. Quels sont ses objectifs ?

L'appel à projets « Agir ensemble » a pour objectifs de :

- > Créer des espaces de rencontres et de réflexions entre des personnes d'origines différentes ;
- > Développer les collaborations entre les habitant-e-s d'un quartier, d'une commune ou du canton ;

¹Les structures ordinaires (p.ex. l'école, les administrations cantonales et communales, les hôpitaux) ont pour mission de s'engager pour toute la population.

- > Stimuler la mise sur pied de projets participatifs et collaboratifs, notamment initiés par des associations de migrant-e-s.

3. Quels types de mesures pourraient être cofinancés ?

Une grande diversité de projets, d'ampleur variable, peut être soutenue telle que :

- > Une rencontre multiculturelle organisée par des membres d'associations suisses et migrantes ;
- > Des ateliers pour renforcer la participation à la vie de la commune ;
- > Une journée thématique autour d'enjeux en lien avec l'intégration sociale ;
- > Un café-citoyen comme lieu de discussions et d'échanges.

4. Quels critères doivent être remplis ?

- > Le projet est en adéquation avec les objectifs du PIC 2018-2021 ;
- > Il répond à des besoins locaux ;
- > Il favorise des approches et des dynamiques collectives ;
- > Les activités sont concrètes et thématisent des enjeux de l'« Agir ensemble » ;
- > Le but du projet est non-commercial ;
- > Le projet, d'une durée déterminée, est réalisé entre 2018-2021 ;
- > L'organisation responsable du projet doit être active dans le canton de Fribourg et être constituée en association ou représenter une institution (p.ex. commune, service étatique). Aucune demande ne peut être déposée à titre individuel ;
- > Toute modification importante du projet doit être signalée au financeur ;
- > L'ensemble des subventions fédérales et cantonales ne peuvent pas dépasser 80 % des recettes totales².

5. Comment déposer une demande de subvention ?

- > Le dossier doit inclure :
 - > Une lettre d'accompagnement signée ;
 - > La demande de subvention « Agir ensemble » ;
 - > Un bulletin de versement ;
 - > Pour les associations : statuts et composition du comité.
- > Il peut être adressé, **durant toute la durée du PIC 2018-2021**, uniquement par courriel, à : integration@fr.ch
- > La demande de subvention est examinée par l'IMR en collaboration avec la commune concernée.

² Le solde (au minimum 20 %) peut comprendre du travail bénévole, la mise à disposition de matériel et de locaux, etc.

- > Pour toute question ou conseil, n'hésitez pas à contacter Carine Maradan : carine.maradan@fr.ch, 026 305 14 85 (lu/ma/me/je).
- > Pour les projets qui se déroulent uniquement en ville de Fribourg, la demande est transmise par l'IMR au Secteur de la cohésion sociale pour traitement³. Ula Stotzer, Déléguée, est à disposition pour répondre à vos questions au 026 351 71 06 (lu/ma/je/ve).

³Cf Programme d'intégration de la Ville de Fribourg PIF